



Contrat a 39h mais 35h travaillees

Par **Yuna88**, le **18/01/2012** à **19:17**

Bonjour,rnrnJe viens demander de l'aide, car j'étais en CDD jusqu'à maintenant (à 35h) et celui ci étant arrivé à terme mon employeur me propose un CDI où il est notifié 39h, alors que je fais 35h, je suis payée pour 35h et sur ma fiche de paye est écrit: 151,67hrnj'ai demandé une explication, ce à quoi on me répond que "c'est normal c'est comme ça" "les CDD sont faits à 35h mais le CDI sont faits à 39h"rnils m'ont dit aussi que c'est écrit 39h pour le cas où je viendrais à faire des heures sup.rnje n'y comprend rien...

Par **DSO**, le **19/01/2012** à **08:00**

Bonjour,rnrnS'il est mentionné sur votre contrat de travail une durée de travail effective de 39,00 heures, l'employeur doit vous rémunérer pour cette durée.rnrnCordialement,rnDSO

Par **Yuna88**, le **20/01/2012** à **09:15**

Merci :)